

**COMITE SYNDICAL**  
**Ordre du jour de la séance du 10 03 2026**

*Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2026*

**1 FINANCE**

- 1.1 Compte Financier Unique 2025 – Budget Principal
- 1.2 Affectation du résultat 2025 – Budget Principal
- 1.3 Compte Financier Unique 2025 – Budget Annexe
- 1.4 Affectation du résultat 2025 – Budget Annexe
- 1.5 Budget Primitif 2026 – Budget Principal
- 1.6 Budget Primitif 2026 – Budget Annexe

**2 CONVENTION**

- 2.1 Autorisation de signature des conventions de partenariats billetterie
  - *Rocher Saint Michel et Terres de Géants, SEM CAP TOURISME 43*
  - *Château Chavaniac Lafayette ; Département de la Haute-Loire*
  - *Pass card ; Office de Tourisme*
  - *Les trains de la découverte ; Association AGRIVAP*

**3 PATRIMOINE**

- 3.1 Modification du tarif des ateliers scolaires au sein des établissements – *Atelier réalisé par un prestataire extérieur*

**4 INFORMATION**

- 4.1 *Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir*
- 4.2 *Informations diverses sur le site abbatial*

## Comité syndical du 17 février 2026

### Procès-verbal de séance

**Elus présents : 8**

Mme Marie-Agnès Petit  
M. Bernard Brignon  
Mme. Corinne Bringer  
Mme Brigitte Renaud  
M. Jean-Claude Bonnebouche  
M. Roland Lonjon  
M. André Brivadis  
M. Pierre Philipon

**Elus excusés : 5**

M. Michel Chapuis  
Mme Annie Ricoux  
Mme Marie-Pierre Vincent  
M. Jean-Benoît Girodet  
M. Paul Philbée

**A donné pouvoir : 1**

M. Chapuis à Mme. Bringer

**Et :**

M. Eric Chanal, CD43  
M. Jean-Paul Grimaud, Directeur du SMPCD  
Mme Maryline Eyraud, Assistante de gestion administrative et financière SMPCD

Membres : 13  
Présents : 8  
Pouvoirs : 1  
Votants : 9

**Ouverture de la séance 14h00**  
**QUORUM (7/13), atteint 8/13**

*Madame Renaud est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.*

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025**

Marie-Agnès Petit : Avez-vous des remarques, pour rappel nous avons échangé principalement sur le marché de fouilles dans la cadre des travaux de réseaux et d'aménagement des places, la mutuelle santé pour les agents.

**VOTE 9 POUR SUR 9**

## **FINANCES**

### **1. Rapport d'orientation budgétaire 2026**

Marie-Agnès Petit : Ce rapport d'orientation budgétaire est dans la continuité des derniers exercices :

- Faire progresser le nombre de visiteurs
- Avoir plus de recettes
- Contenir les dépenses de fonctionnement
- Diminuer les contributions financières complémentaires du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV).

Après les élections municipales et communautaires de ce printemps, suite au renouvellement des délégués, il faudra rediscuter des statuts du SMPCD et notamment évoquer les missions et les financements.

Jean-Paul Grimaud : Ce rapport d'orientation est établi sur les prévisions de budgets qui seront votés lors de la prochaine séance du Comité syndical (le 10 mars).

En 2025, nous avons accueilli plus de 33 000 visiteurs, et réalisé près de 300 000€ de recettes billetterie parcours.

L'exploitation touristique se développe ; avec notamment des expositions temporaires, un nombre de visiteurs stables qui se maintient au-delà de 30 000 visiteurs.

Marie-Agnès Petit : Ceci nous permet de poursuivre l'autonomisation du budget annexe.

Jean-Paul Grimaud : Les charges d'électricité et de chauffage de l'aile Echo sont sur le budget annexe depuis l'exercice 2025, l'augmentation des recettes liées au parcours permettent de continuer ainsi, et de reverser une partie des recettes vers le budget principal.

Jean-Claude Bonnebouche : Le calcul des contributions a été établi en 2016, sur l'exercice 2015, à l'époque sans exploitation touristique du site avec uniquement des travaux.

Brigitte Renaud : Vous n'aviez pas budgété de subvention DRAC en 2025 ?

Maryline Eyraud : Les subventions sont budgétées uniquement lorsque nous recevons l'arrêté de subvention, afin d'être le plus sincère possible, elles peuvent être intégrées lors des décisions modificatives.

Jean-Paul Grimaud : Le reversement prévu du budget annexe au budget principal serait en 2026 de 75 000€ (63 000€ en 2025), ceci permet de rembourser une partie des charges de personnels (en lien avec l'exploitation du site).

L'objectif est de consolider le nombre d'entrées payantes à 30 000 visiteurs, puis par palier d'atteindre 35 000, 40 000 entrées payantes.

André Brivadis : Le train touristique en provenance d'Estivareilles, Craponne sur Arzon a permis de redynamiser le nombre de visiteurs. Il sera proposé dès l'ouverture du site avec un effet positif sur la fréquentation.

Marie-Agnès Petit : Il y a eu de nombreux travaux pour permettre la réouverture de cette ligne, notamment des subventions du Département, des fonds européens... C'est primordial que les trains viennent jusqu'à La Chaise-Dieu, le principal site touristique du territoire.

Pierre Philipon : Quelle est la part entre les visiteurs individuels et la clientèle groupe sur le chiffre d'affaires Billetterie Parcours ?

Jean-Paul Grimaud : Il y a eu 3 434 « visiteurs groupes » sur 33 219 visiteurs, représentant environ 10% du total des entrées.

Les visites des groupes se font principalement hors saison estivale, ce qui permet d'équilibrer l'exploitation du site.

Pierre Philipon : Les groupes consomment peu, voire pas auprès des commerçants, donc c'est très bien d'avoir plus de visiteurs individuels que de groupes.

Jean-Paul Grimaud : Il y a des groupes qui consomment sur place (restauration...).

Concernant les charges courantes, elles sont contenues. Les charges de personnels ont évolué, mais s'équilibrent, car nous avons un congé maternité sur le début d'exercice (avec des remboursements de salaires et de charges) et le salaire de l'agent qui remplace l'assistante de conservation patrimoniale.

Marie-Agnès Petit : Il faudra se questionner sur le profil du poste pour assurer le remplacement du directeur qui prendra sa retraite en 2026. Il faudra prévoir un tuilage d'au moins 3 semaines pour assurer la bonne continuité des dossiers.

Jean-Paul Grimaud : Nous aurons une nouvelle phase de travaux importante, qui pourrait dessiner un profil.

Marie-Agnès Petit : un comité de pilotage avec le Préfet, le Conseiller spécial de la Région aura lieu le 20 février prochain à l'abbaye, en présence des utilisateurs du site. Il portera notamment sur le financement de l'aménagement de la place Lafayette (CPER) et la programmation des futurs travaux. Pour rappel, le périmètre du CPER a été revu pour faire face aux problématiques d'hygrométrie.

Brigitte Renaud : Avons-nous des recours possibles sur les entreprises pour les travaux défectueux ?

Jean-Claude Bonnebouche : Concernant les toilettes, c'est en cours auprès des assurances. De plus, la maîtrise d'œuvre en cours s'arrêtera après les travaux des places (en juin 2027), nous devons consulter pour une nouvelle maîtrise d'œuvre qui suivra les autres travaux à venir.

Jean-Paul Grimaud : Les travaux du réseau de chaleur seront lancés prochainement et permettront en février 2027 de modifier nos modes chauffages et contenir nos charges, en espérant les diminuer significativement (consommation, abonnement, maintenance). Les travaux de la DEA sur les réseaux seront lancés en mars 2026.

Jean-Claude Bonnebouche : Dans le cadre des travaux du CPER, nous vous informons que la DRAC financera à hauteur de 126 140€, soit 35% de 360 400€ de dépenses prévisionnelles éligibles. Sans prise en charge des fouilles préventives avec des restrictions sur les aménagements de la place et l'accessibilité PMR.

Jean-Paul Grimaud : La DRAC apporte un financement représentant environ 7.5% du coût global prévisionnel de l'opération de 1 665 000€. De nombreuses modifications ont été demandées, notamment sur l'accès de l'église abbatiale (PMR), nous avons fait le maximum pour avoir un accès proche des réglementations en vigueur passant de 13% à environ 6%, nous serons finalement à 8 voire 9%.

Cette faible participation, entrainera un coût important pour les collectivités membres du SMPD, avec un reste à charge prévisionnel de 740 000€ (2/3 Département, 1/3 pour le bloc communal dont 2.5% pour la Commune, le reste pour la Communauté d'Agglomération).

Au niveau de la section d'investissement, nous avons fait un prévisionnel sur des travaux, sans avoir les consultations et les devis définitifs.

Nous avons de grandes difficultés sur plusieurs points qui doivent être validés par les services de la DRAC : l'Enfeu, le Maître Autel, l'état sanitaire des boiseries de l'Eglise Abbatiale... avec une multiplicité d'études, de devis complémentaires...

Roland Lonjon : Au niveau de la section d'investissement, on prévoit 1 019 000€ de dépenses, quelle sera la contribution pour la Communauté d'Agglomération ?

Maryline Eyraud : Il s'agit du prévisionnel sur l'exercice 2026, la contribution des collectivités membres ne reposera pas sur l'intégralité des dépenses de la section d'investissement. Il s'agira principalement du reste à charge de l'opération Travaux de réseaux et aménagement des places, sur au moins 2 exercices (2026, 2027). Pour la communauté d'agglomération, la contribution financière pourrait être d'environ 240 000€ sur cette opération (budget prévisionnel basé sur des estimations de juin 2025).

Jean-Paul Grimaud : Nous avons de nombreux échanges avec les services financiers et des réunions sont à venir, nous ferons le nécessaire pour vous apporter de plus amples informations après la consultation des entreprises sur l'aménagement de la place Lafayette.

Pierre Philipon : Il faut remercier le Département et la Communauté d'Agglomération pour leur soutien financier dans les différentes opérations et la sauvegarde du patrimoine casadéen.

Marie-Agnès Petit : Le comité de pilotage de vendredi, pourra peut-être faire évoluer les éléments, nous vous les présenterons plus en détails lors du vote des budgets, le 10 mars.

## **PAS DE VOTE**

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 2. Création d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe – Poste Responsable de Gestion administrative et financière**

Jean-Paul Grimaud : Suite à la réussite du concours de l'un de nos agents, nous vous proposons de créer un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## **VOTE 9 POUR SUR 9**

### **CONVENTION**

- 3. Autorisation de signature de l'avenant à la convention de délégation de la mission tourisme – Office de Tourisme du Puy-en-Velay et SMPCD**

Jean-Paul Grimaud : Après des échanges avec les services de l'office de tourisme, il nous a semblé plus pertinent de proposer un avenant pour poursuivre les missions.

Après les élections municipales et communautaires, une convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération et l'Office du tourisme sera proposée, ensuite nous pourrons travailler sur une nouvelle convention entre le SMPCD et l'Office de tourisme.

## **VOTE 9 POUR SUR 9**

- 4. Calendrier et Tarif – Ateliers de médiation patrimonial – Exposition 2026**

Pierre Philipon : Combien de visiteurs pour le tarif exposition sur la saison 2025 ?

Jean-Paul Grimaud : 2 300 visiteurs avec le tarif exposition.

Pour rappel, le vernissage de l'exposition 2026 aura lieu le lundi 27 avril vers 17h00.

## **VOTE 9 POUR SUR 9**

## 5. Modalités et Tarif – Mallette pédagogique à destination des établissements scolaires

Jean-Paul Grimaud : Cette mallette a été réalisée dans l'objectif de promouvoir la richesse pédagogique du site et d'attirer les écoles et collèges. Nous avons eu des participations financières par divers organismes.

Pierre Philipon : Qui a réalisé cette mallette ?

Maryline Eyraud : La mallette a été pensée et réalisée par le service de médiation patrimonial du SMPCD, en lien avec le professeur relais.

Brigitte Renaud : N'hésitez pas à promouvoir votre mallette pédagogique avec la médiathèque départementale, afin de pouvoir profiter de leur réseau (Microfolies...).

### VOTE 9 POUR SUR 9

#### INFORMATIONS :

##### **1 – Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir**

- 2025-DEC04 du 24/11/2025 : Renouvellement convention d'encaissement pour compte de tiers 2026 : AAPPMA (1€ / carte vendue + TVA 20%)
- 2025\_DEC05 du 29/12/2025 : Renouvellement convention d'encaissement pour compte de tiers 2026 :

Partenaire	Objet	Montant commission
Assoc. Danses Macabres d'Europe	Ouvrages	25% Prix Vente + TVA 20%
Casadéenne Educ. Pop.	Ouvrage	25% Prix Vente + TVA 20%
Editions Hauteur Hommes	Ouvrage	25% HT + TVA 20%
Editions Hauteur Hommes	Cartes postales	25% Prix vente + TVA 20%
Editions Monts d'Auvergne	Ouvrages	25% HT + TVA 20%
Editions de l'Abbaye	Ouvrage	25% HT + TVA 20%
Festival	Produits dérivés	15% HT + TVA 20%
Librairie Chemin d'encre	Ouvrages	30% HT + TVA 20%
Marin Carouge - Boutique	Produits dérivés	15% Prix vente + TVA 20%
Sous l'œil d'Odin	Ouvrage	20% Prix vente + TVA 20%
Tic Tac Auvergnat	Ouvrage	25% HT + TVA 20%

##### **2 – Informations diverses et événements à venir**

###### **Saison Culturelle et Evènements Auditorium :**

- **20 Février** : Ciné P'tit loup : ciné Goûter
- **14 Mars** : Cavalcade en Cocazie
- **27 Mars** : A la frontière des géants
- **30 Avril** : Sabaly

###### **Parcours de visite :**

- du 4 avril au 1<sup>er</sup> novembre 2026

###### **Travaux Places :**

Les fouilles préventives au chevet de l'abbatiale ont débuté le 2 février, elles se poursuivent jusqu'au 20 février. Ensuite ce sera la phase de suivi de chantier.

Le démarrage des travaux sur les réseaux de la DEA est prévu le 2 mars.

Jean-Claude Bonnebouche : En complément des travaux, nous avons demandé à la DEA de chiffrer un branchement pour les eaux et l'assainissement au niveau du bâtiment Lafayette II, afin de profiter de l'ouverture de la place pour raccorder ce bâtiment aux réseaux avec également la possibilité de prévoir l'installation de sanitaires supplémentaires lors du Festival.

**Prochain Comité syndical le mardi 10 mars 2026**  
**à 14h30. Salle Allier.**

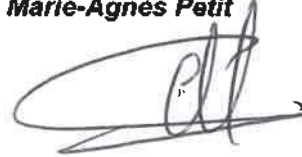
**Levée de séance 16h00.**

**Procès-verbal arrêté lors de la séance du comité syndical du 10 mars 2026.**

**Secrétaire de séance,  
Brigitte RENAUD**



**Présidente,  
Marie-Agnès Petit**



**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20260310-01**

Le 10 mars 2026 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 11
- Votants : 10

**Elus présents : 11**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Marc Giraud (suppléant), M Roland Lonjon, M. André Brivadis, M Paul Philbée, M. Pierre Philipon

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 3**

M Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, M. Jean-Benoît Girodet

**A donné pouvoir : 1**

M. Chapuis à Mme M-A Petit

*Jean-Claude Bonnebouche assure la présidence de séance, et Bernard Brignon est désigné à l'unanimité des membres*

**OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Principal**

*Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 disposant que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.*

*Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément l'article L1612-31 du CGCT, le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente annuellement le compte financier unique à l'assemblée délibérante, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres. Le maire ou le président de l'assemblée délibérante peut, même s'il n'est plus en fonctions, assister à la discussion. Il doit se retirer au moment du vote. Le compte financier unique est adopté par l'assemblée délibérante.*

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Le budget principal de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Madame la Présidente s'est exécuté du 24 janvier 2025 au 18 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 9 janvier 2025 au 26 janvier 2026 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants qui seront repris au budget de l'exercice 2026 :

## Résultat du Budget principal

Section	Crédits ouverts	Pour rappel, réalisation 2024	Réalisation 2025
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	894 083,13 €	820 934,34 €	855 669,63 €
Recettes	894 083,13 €	881 142,34 €	853 210,86 €
Résultat de l'exercice		60 208,00 €	<b>- 2 458,77 €</b>
Reprise de résultats de l'exercice antérieur		<b>- 5 037,23 €</b>	55 170,77 €
Résultat de la section		55 170,77 €	52 712,00 €

Section	Crédits ouverts	Pour rappel, réalisation 2024	Réalisation 2025
<b>Investissement</b>			
Dépenses	1 478 542,16 €	195 936,07 €	284 734,04 €
Recettes	1 478 542,16 €	544 110,06 €	155 855,12 €
Résultat de l'exercice		348 173,99 €	<b>- 128 878,92 €</b>
Reprise de résultats de l'exercice antérieur		659 829,17 €	1 008 003,16 €
Résultat de la section		1 008 003,16 €	879 124,24 €

Budget Principal	Crédits ouverts	Pour rappel, réalisation 2024	Réalisation 2025
<b>Sections cumulées</b>			
Dépenses	2 372 625,29 €	1 016 870,41 €	1 140 403,67 €
Recettes	2 372 625,29 €	1 425 252,40 €	1 009 065,98 €
Résultat de l'exercice		408 381,99 €	<b>- 131 337,69 €</b>
Reprise de résultats de l'exercice antérieur		654 791,70 €	1 063 173,93 €
Résultat de la section		1 063 173,69 €	931 836,24 €

<b>Résultat de l'exercice 2025 Budget principal : - 131 337,69 €</b> (+408 381,99€ en 2024)
<b>Résultat (avec reprise de l'exercice antérieur) : + 931 836,24 €</b> (1 063 173,69 € en 2024)

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Madame Petit - Présidente en exercice ne prend pas part ni au débat, ni au vote, à l'unanimité décide :

- Approuve le Compte Financier unique du budget principal du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu, pour l'année 2025

Fait et délibéré en séance le 10 Mars 2026,  
Le Président de séance,

**Jean-Claude BONNEBOUCHE**

Acte publié et certifié exécutoire le



**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20260310-02**

Le 10 mars 2026 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13  
- Présents : 11  
- Votants : 12

**Elus présents : 11**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Marc Giraud (suppléant), M Roland Lonjon, M. André Brivadis, M Paul Philbée, M. Pierre Philipon

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 3**

M Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, M. Jean-Benoît Girodet

**A donné pouvoir : 1**

M. Chapuis à Mme M-A Petit

Jean-Claude Bonnebouche assure la présidence de séance, et Bernard Brignon est désigné à l'unanimité des membres,

**OBJET : Affectation des résultats 2025 – Budget Principal**

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du budget principal, il vous est proposé d'affecter les résultats des sections :

**Résultat du Budget principal**

Section	Crédits ouverts	Pour rappel, réalisation 2024	Réalisation 2025
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	894 083,13 €	820 934,34 €	<b>855 669,63 €</b>
Recettes	894 083,13 €	881 142,34 €	<b>853 210,86 €</b>
Résultat de l'exercice		60 208,00 €	<b>- 2 458,77 €</b>
Reprise de résultats de l'exercice antérieur		<b>- 5 037,23 €</b>	<b>55 170,77 €</b>
Résultat de la section		55 170,77 €	<b>52 712,00 €</b>

**Le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, il est repris au chapitre des recettes 002 Excédent de fonctionnement reporté.  
Il permettra de couvrir les besoins de l'exercice 2026.**

Section	Crédits ouverts	Pour rappel, réalisation 2024	Réalisation 2025
<b>Investissement</b>			
Dépenses	1 478 542,16 €	195 936,07 €	<b>284 734,04 €</b>
Recettes	1 478 542,16 €	544 110,06 €	<b>155 855,12 €</b>
Résultat de l'exercice		348 173,99 €	<b>- 128 878,92 €</b>
Reprise de résultats de l'exercice antérieur		659 829,17 €	<b>1 008 003,16 €</b>
Résultat de la section		1 008 003,16 €	<b>879 124,24 €</b>

**Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, il est repris au chapitre des recettes 001 Excédent investissement reporté.**

**Il permettra de couvrir les besoins :**

- ✓ Chapitre 20 (études) pour 201 000€
- ✓ Chapitre 21 (acquisition) pour 20 500 €
- ✓ Chapitre 23 (Travaux) pour 657 624,24 € (sur une enveloppe globale de 798 259,81€)

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **Approuve la proposition d'affectation des résultats tel que présentée**

**Fait et délibéré en séance le 10 Mars 2026,  
Le Président de séance,**

**Jean-Claude BONNEBOUCHE**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20260310-03**

Le 10 mars 2026 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 11
- Votants : 10

**Elus présents : 11**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Marc Giraud (suppléant), M Roland Lonjon, M. André Brivadis, M Paul Philbée, M. Pierre Philipon

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 3**

M Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, M. Jean-Benoît Girodet

**A donné pouvoir : 1**

M. Chapuis à Mme M-A Petit

*Jean-Claude Bonnebouche assure la présidence de séance, et Bernard Brignon est désigné à l'unanimité des membres,*

**OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Annexe**

*Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 disposant que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.*

*Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément l'article L1612-31 du CGCT, le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente annuellement le compte financier unique à l'assemblée délibérante, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres. Le maire ou le président de l'assemblée délibérante peut, même s'il n'est plus en fonctions, assister à la discussion. Il doit se retirer au moment du vote. Le compte financier unique est adopté par l'assemblée délibérante.*

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Le budget annexe de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Madame la Présidente s'est exécuté du 9 janvier 2025 au 12 janvier 2026 pour les opérations de la section de fonctionnement, pour rappel, il ne dispose pas de section d'investissement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants qui seront repris au budget de l'exercice 2026 :

\*\*\*

Le budget annexe du syndicat mixte est décomposé en 3 « programmes » :

- Auditorium (saison culturelle)
- Expositions (Exposition permanente : *Parcours de visite* et Exposition temporaire)
- Office de tourisme (Boutique du parcours, Billetterie Festival)

*Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.*

## Résultat du Budget Annexe

Section	Crédits ouverts exercice 2025	Pour rappel, réalisation 2024	Réalisation 2025
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	566 798,00 €	386 803,19 €	<b>474 689,31 €</b>
Recettes	566 798,00 €	455 932,61 €	<b>477 775,32 €</b>
Résultat de l'exercice		69 129,42 €	<b>3 086,01 €</b>
Reprise de résultats de l'exercice antérieur		69 012,18 €	<b>138 141,60 €</b>
Résultat de la section		138 141,60 €	<b>141 227,61 €</b>

<b>Résultat de l'exercice 2025 Budget annexe : + 3 086,01 € (69 129,42 € en 2024)</b>
<b>Résultat (avec reprise de l'exercice antérieur) : + 141 227,61 € (138 141,60 € en 2024)</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Madame Petit - Présidente en exercice ne prend part ni au débat, ni au vote, à l'unanimité décide :

- Approuve le Compte Financier unique du budget annexe du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu, pour l'année 2025

Fait et délibéré en séance le 10 Mars 2026,  
Le Président de séance,

Jean-Claude BONNEBOUCHE

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20260310-04**

Le 10 mars 2026 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 11
- Votants : 12

**Elus présents : 11**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Marc Giraud (suppléant), M Roland Lonjon, M. André Brivadis, M Paul Philbée, M. Pierre Philipon

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 3**

M Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, M. Jean-Benoît Girodet

**A donné pouvoir : 1**

M. Chapuis à Mme M-A Petit

Jean-Claude Bonnebouche assure la présidence de séance, et Bernard Brignon est désigné à l'unanimité des membres,

**OBJET : Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe****Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du budget annexe, il vous est proposé d'affecter le résultat :

**Résultat du Budget annexe**

Section	Crédits ouverts	Pour rappel, réalisation 2024	Réalisation 2025
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	566 798,00 €	386 803,19 €	<b>474 689,31 €</b>
Recettes	566 798,00 €	455 932,61 €	<b>477 775,32 €</b>
Résultat de l'exercice		69 129,42 €	<b>3 086,01 €</b>
Reprise de résultats de l'exercice antérieur		69 012,18 €	<b>138 141,60 €</b>
Résultat de la section		138 141,60 €	<b>141 227,61 €</b>

Le budget annexe possède uniquement une section de fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, il est repris au chapitre de recettes 002 résultat de fonctionnement reporté.

Il permettra de couvrir les besoins de l'exercice 2026.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- Approuve la proposition d'affectation des résultats tel que présentée

**Fait et délibéré en séance le 10 Mars 2026,  
Le Président de séance,**

**Jean-Claude BONNEBOUCHE**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20260310-05**

Le 10 mars 2026 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 11
- Votants : 12

**Elus présents : 11**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Marc Giraud (suppléant), M Roland Lonjon, M. André Brivadis, M Paul Philbée, M. Pierre Philipon

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 3**

M Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, M. Jean-Benoît Girodet

**A donné pouvoir : 1**

M. Chapuis à Mme M-A Petit

*Jean-Claude Bonnebouche assure la présidence de séance, et Bernard Brignon est désigné à l'unanimité des membres,*

**OBJET : Budget primitif 2026 – Budget Principal****Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire lors de la séance du 17 février dernier, il est proposé aux élus de prendre connaissance des propositions budgétaires annexées qui sont soumises à leurs votes.

Le budget primitif ainsi présenté tient compte de l'affectation des résultats suite à l'approbation du compte financier unique 2025.

Pour l'exercice 2026, le budget primitif du budget principal s'équilibre de la façon suivante :

**Section de fonctionnement :**

DEPENSES : 904 223,00 €

RECETTES : 904 223,00 €

**Section d'investissement :**

DEPENSES : 1 019 759,81 €

RECETTES : 1 019 759,81 €

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **Approuve le budget primitif du budget principal, du Syndicat Mixte pour l'année 2026**

**Fait et délibéré en séance le 10 Mars 2026,  
Le Président de séance,**

**Jean-Claude BONNEBOUCHE**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20260310-06**

Le 10 mars 2026 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 11
- Votants : 12

**Elus présents : 11**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Marc Giraud (suppléant), M Roland Lonjon, M. André Brivadis, M Paul Philbée, M. Pierre Philipon

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 3**

M Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, M. Jean-Benoît Girodet

**A donné pouvoir : 1**

M. Chapuis à Mme M-A Petit

*Jean-Claude Bonnebouche assure la présidence de séance, et Bernard Brignon est désigné à l'unanimité des membres*

**OBJET : Budget primitif 2026 – Budget Annexe****Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire lors de la séance du 17 février dernier, il est proposé aux élus de prendre connaissance des propositions budgétaires annexées soumises à leurs votes.

Le budget primitif ainsi présenté tient compte de l'affectation des résultats suite à l'approbation du compte financier unique 2025.

Pour l'exercice 2026, le budget primitif du budget annexe s'équilibre de la façon suivante :

**Section de fonctionnement :**

DEPENSES : 590 150,00 €

RECETTES : 590 150,00 €

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **Approuve le budget primitif du budget annexe, du Syndicat Mixte pour l'année 2026**

**Fait et délibéré en séance le 10 Mars 2026,  
Le Président de séance,**

**Jean-Claude BONNEBOUCHE**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20260310-07**

Le 10 mars 2026 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 11
- Votants : 10

**Elus présents : 11**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Marc Giraud (suppléant), M Roland Lonjon, M. André Brivadis, M Paul Philbée, M. Pierre Philipon

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 3**

M Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, M. Jean-Benoît Girodet

**A donné pouvoir :**

M. Chapuis à Mme M-A Petit

*Jean-Claude Bonnebouche assure la présidence de séance, et Bernard Brignon est désigné à l'unanimité des membres,*

**OBJET : Autorisation de signature des conventions de partenariat****Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président, qui rappelle que :**

Afin d'inscrire le parcours de visite de l'Abbaye de La Chaise-Dieu dans l'offre touristique « sites emblématiques » du Département et de la Région, nous vous proposons de renouveler les partenariats arrivés à échéance le 31 décembre 2025, avec différents acteurs touristiques.

Pour 2026, nous proposons de poursuivre nos partenariats avec les organismes suivants :

- La SEM CAP TOURISME 43 (Rocher St Michel d'Aiguilhe et Terre de géants)
- Le Département de Haute-Loire (Château de Chavaniac-Lafayette)
- L'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay (Pass monuments - Pass Card)
- AGRIVAP Les Trains de la Découverte (Ambert – La Chaise-Dieu)

L'objectif est de promouvoir la richesse et la diversité de notre territoire, auprès des visiteurs qui découvrent un des sites, en leur proposant une réduction sur leurs entrées pour qu'ils poursuivent leur voyage jusqu'à l'Abbaye de La Chaise-Dieu.

Le visiteur de l'un des sites ou l'utilisateur de l'un des trains touristiques, peut acquérir son **entrée sur le parcours de visite de l'Abbaye au tarif de 9 euros** (au lieu de 12 euros), **sur présentation de son billet (ou e-billet) délivré par l'un des partenaires listés.**

Les modalités de chaque partenariat sont énoncées au sein des conventions. Celles-ci sont signées pour la durée d'un an, renouvelable tacitement dans la limite de 3 ans. Les tarifs sont transmis annuellement pour mis à jour des différents documents de communication

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, (Mme Corinne Bringer ne prend pas part aux discussions) à l'unanimité décide :**

- **Autoriser la Présidente à signer les conventions avec les partenaires listés, ainsi que tous les avenants et documents nécessaires à l'exécution des partenariats.**
- **Rappelle que sur présentation d'un billet partenaire, le tarif partenaire à 9€ s'applique**

**Fait et délibéré en séance le 10 Mars 2026,  
Le Président de séance,**

**Jean-Claude Bonnebouche**



**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20260310-08**

Le 10 mars 2026 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 11
- Votants : 12

**Elus présents : 11**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, , Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Marc Giraud (suppléant), M Roland Lonjon, M. André Brivadis, M Paul Philbée, M. Pierre Philipon

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 3**

M Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, M. Jean-Benoit Girodet

**A donné pouvoir :**

M. Chapuis à Mme M-A Petit

*Jean-Claude Bonnebouche assure la présidence de séance, et Bernard Brignon est désigné à l'unanimité des membres,*

**OBJET : Modification du tarif atelier scolaire, au sein des établissements scolaire -****Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président, qui rappelle que :**

*Vu la délibération n°20251104-05, relative au calendrier et tarifs de la saison 2026,*

La Chaise-Dieu et son abbaye possèdent une histoire remarquable qu'il nous appartient de prolonger et d'enrichir. La transmission est une de nos principales missions.

Par sa diversité et ses multiples richesses, l'abbaye offre un terrain d'expérimentation pédagogique exceptionnel.

A cet effet, le service patrimoine de l'abbaye de La Chaise-Dieu propose aux groupes scolaires et extra scolaires, depuis plusieurs saisons des visites guidées et ateliers pédagogiques thématiques au sein du site abbatial :

Pour rappel, lors de la séance du 4 novembre dernier, nous avons proposé que les ateliers thématiques puissent être réalisés également au sein des établissements scolaires afin de promouvoir notre offre pédagogique, permettant ainsi aux groupes scolaires de limiter les frais de transport.

Le tarif des ateliers thématiques est fixé à 5€ par élève, par atelier, pour les établissements scolaires, à cela s'ajoute les frais kilométriques de l'agent ou de l'intervenant.

Lorsque les ateliers sont animés par le personnel du Syndicat mixte (guide-conférencier, assistant de médiation patrimoniale), ce tarif est raisonnable. En revanche, lorsque nous devons faire appel à des prestataires extérieurs, les coûts sont bien plus importants pour notre structure, il semblerait donc opportun de proposer un tarif de 8€ par élève et par atelier thématique, lorsque celui-ci est réalisé par un prestataire extérieur (*atelier Bestiaire (Peinture), Taille de pierres, Architecture*).

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :****Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **Fixe le tarif des ateliers scolaires réalisés au sein d'un établissement scolaire par un intervenant extérieur au Syndicat Mixte à 8 euros par élève et par atelier. Les frais kilométriques sur la base du devis de l'intervenant sont à la charge de l'établissement scolaire, et sont compris dans la facture produite par le Syndicat.**
- **Maintient le tarif des ateliers scolaires réalisés au sein d'un établissement scolaire par un agent du Syndicat Mixte à 5 euros par élève et par atelier. Les frais kilométriques sur la base du devis de l'intervenant sont à la charge de l'établissement scolaire, et sont compris dans la facture produite par le Syndicat.**

**Fait et délibéré en séance le 10 Mars 2026,  
Le Président de séance,**

**Jean-Claude Bonnebouche**

Acte publié et certifié exécutoire le